

**TAXE D'APPRENTISSAGE**

**2024**

**Soutenir l'Ecole  
d'Ingénieurs SeaTech  
C'est mettre le cap sur  
l'innovation !**



**[www.seatech.fr](http://www.seatech.fr)**



**Plus d'information ? CONTACTEZ NOUS !**

**Pôle Relations Ecole/Entreprise – Christiane MORLET  
CS 60584 – 83041 TOULON CEDEX 9 - ☎ 04 94 14 25 57 –  
✉ [ecole-entreprise@seatech.fr](mailto:ecole-entreprise@seatech.fr)**





La Taxe d'Apprentissage constitue une part très importante des ressources financières de SeaTech. Elle est exclusivement destinée à investir pour l'environnement pédagogique des élèves-ingénieurs. L'année 2023 a été marquée par les déboires de la mise en place de la plate-forme SOLTEA, cependant ce millésime a finalement été plutôt bon et je tiens à vivement remercier toutes les entreprises contributrices qui ont soutenues SeaTech malgré les difficultés techniques.

Cette ressource permet de financer l'achat d'équipements à la pointe des technologies, de licences de logiciels performants et largement utilisés dans l'industrie et les services, ou encore de maintenir le parc d'équipements existant et d'aménager les locaux réservés à la pédagogie.

La Taxe d'Apprentissage participe donc très largement à la qualité des formations dispensées à l'école et au maintien du haut niveau de compétences acquises par les ingénieurs SeaTech.

Verser la Taxe d'Apprentissage à SeaTech, c'est investir dans l'avenir des entreprises et dans les compétences de leurs futurs cadres et dirigeants.

*Jean-François CHAILAN, Directeur de SeaTech*

## Investir pour la réussite de nos élèves-ingénieurs : votre soutien nous est précieux

Grâce à la taxe d'apprentissage versée en **2023**, SeaTech a financé :

Matériels informatiques	17 %
Logiciels	41 %
Matériels scientifiques	42 %

## SeaTech : une école à taille humaine

**2** bâtiments sur le Campus de La Garde – La Valette du Var



Bâtiment X



Bâtiment M

## 5 laboratoires de recherche

- MAPIEM



- COSMER



- MIO



- LIS



- IMATH



## Nos chiffres-clés :

**354** élèves en formation initiale

**139** élèves apprentis

**141** diplômés (promo 2023)

**71 %** des diplômés ont signé un contrat de travail, avant l'obtention du diplôme (promo 2022)

Taux net d'emploi des diplômés à 2 mois : **93%** (Promotion 2022)

**33** entreprises présentes à notre forum (octobre 2023)

**41** enseignants et enseignants chercheurs

**110** intervenants extérieurs

**16** personnels administratifs et techniques

## MODE D'EMPLOI

Verser au titre DU SOLDE :

Etablissement bénéficiaire : Ecole d'ingénieurs SeaTech

**UAI : 0831443T**

Plateforme de versement du solde de la taxe d'apprentissage : [SOLTéA](#)

**Accès la plateforme par les entreprises :**

27 mai  
2024



4 Octobre  
2024

**Pour une meilleure traçabilité de votre paiement, nous vous remercions de nous retourner la promesse de versement :**

➤ Par email : [ecole-entreprise@seatech](mailto:ecole-entreprise@seatech) - copie : [ta@univ-tln.fr](mailto:ta@univ-tln.fr)

Lien utile : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>